

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Soings-en-Sologne s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Bernard BIETTE, Maire, pour une réunion ordinaire.

Présents :

BIETTE Bernard, DELALANDE Anne-Marie, PICORY Françoise, MORISSEAU Sébastien, ROQUIGNY Clara, ROUMIER Sophie, BOURDILLON Jean-Luc, DE MEULEMESTER Emmanuel, CARTIER Ludovic, NEUVEU Martine, PICHON Lionel, MONIERE Karine, RIVIERE Aurore

Absents :

PINAULT Jean-Luc pouvoir à MORISSEAU Sébastien,
GAULTIER Etienne,
FRANKE Nathalie,
REBSTOCK David,
BOTHEREAU Isabelle,
DEDONCKER Jeremy

Secrétaire de séance : ROUMIER Sophie

Date de convocation : 02/09/2025

Délibération n° 2025 – 42 : Redevance tonne enfouie 2026

Conformément à la loi n°2008-1425 du 27 décembre 2008, reprise par l'article L.2333-92 du CGCT, fixant le montant maximal de la redevance pour enfouissement de déchets ménagers et assimilés et à l'article L.2333-96 qui précise que les communes limitrophes situées à moins de 500 mètres de l'installation ne peuvent percevoir moins de 10% du produit de la taxe, après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- De fixer le montant de la redevance pour 2026 à 1.50€/tonne,
- Que 10% seront reversés à la commune de Mur-de-Sologne.

La secrétaire de séance,
Sophie ROUMIER



Certifié exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le 11 SEP. 2025
Et publication le 11 SEP. 2025
Le Maire,
Bernard BIETTE



Fait et délibéré en séance
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Bernard BIETTE

